

LISTE DES ARRÊTS

DESSERVIS PAR LE SERVICE PMR DE SUBSTITTION

Un service de substitution destiné aux personnes à mobilité réduite souhaitant voyager sur les lignes régulières du Réseau de cars Rémi 41 a été mis en place.

Les départs et arrivées s'effectuent uniquement aux points d'arrêts prioritaires listés ci-dessous.

COMMUNES	NOM DU POINT D'ARRÊT
BLOIS	SNCF
BLOIS	Pôle d'Echange
BOURRÉ	Bourg
CHÂTRES-SUR-CHER	Centre
CHAUMONT-SUR-THARONNE	Ancienne Gare
CORMENON	Centre
DHUIZON	Rue de la Gare
DROUÉ	Pl. de la République
EPUISAY	Eglise
FONTAINES-EN-SOLOGNE	Mairie
GIEVRES	SNCF
GIEVRES	SNCF
LAMOTTE-BEUVRON	SNCF
MER	Place R. Clément
MONDOUBLEAU	Parking rue Leroy
MONDOUBLEAU	Ancienne Station
MONTHOU-SUR-CHER	Mairie
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	Place des Pâtis
MONTRICHARD	SNCF
MONTRICHARD	Champ de Foire
MORÉE	Bourg
NOUAN-LE-FUZELIER	SNCF
NOYERS-SUR-CHER	Pl. Lucien Guerrier

COMMUNES	NOM DU POINT D'ARRÊT
OISLY	Bourg
OUCQUES-LA-NOUVELLE	Eglise
PEZOU	SNCF
PONTLEVOY	Avenue Malingié
ROMORANTIN	Av. de Villefranche
ROMORANTIN	SNCF
ROMORANTIN	Lycée C. de France
ROMORANTIN	Plaisance
ST-AIGNAN-SUR-CHER	Place Wilson
ST-AIGNAN-SUR-CHER	Quais
ST-AIGNAN / NOYERS	SNCF
ST-AMAND-LONGPRÉ	Mairie
ST-HILAIRE-LA-GRAVELLE	Mairie
SELLES-SUR-CHER	SNCF
SELLES-SUR-CHER	Mairie
SUÈVRES	Mairie
THÉSÉE	Eglise
THÉSÉE	SNCF
VENDÔME	Gare TER (PEM)
VENDÔME-VILLIERS	Gare TGV
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Centre
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	SNCF
VILLEROMAIN	Grande Rue

PRÉSENTEZ-VOUS
10 min
AVANT
LE PASSAGE
DE VOTRE CAR

IL N'Y A PAS DE LIGNE RÉGULIÈRE QUI TRAVERSE VOTRE COMMUNE ?
PAS DE SOUCIS, LE TRANSPORT À LA DEMANDE RÉMI EST PRÉSENT !

Le transport à la demande est un système de transport souple et adapté qui donne la possibilité aux habitants de la région Centre-Val de Loire de se déplacer sur réservation, notamment dans les territoires périurbains et ruraux.

Soucieuse de toujours mieux répondre au plus grand nombre, la Région organise au plus près les transports du quotidien. En offrant un transport personnalisé et accessible, elle répond, avec la mise en place de transport à la demande sur l'ensemble du territoire régional aux besoins de déplacement des habitants des territoires peu denses.

Le service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, malvoyantes et non-voyantes.



LES INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES PAR CE SERVICE :

- Grand Chambord
- Beauce Val de Loire
- Val de Cher Controis
- Sologne des Étangs

- Cœur de Sologne
- Sologne des Rivières
- Collines du Perche
- Perche et Haut-Vendômois

>>>TARIF : 3.40€ (cartes de réductions applicables)



POUR RÉSERVER, CONTACTEZ LE

0 806 70 33 33 Service & appel gratuits

du lundi au samedi de 6h à 20h00, (service gratuit + prix appel local), la veille avant 17H ou vendredi avant 17H pour le lundi. Les horaires de prise en charge et de retour au point d'arrêt de votre commune seront confirmés par la centrale de réservation.

REMI-CENTREVALDELOIRE.FR

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN



ACCESSIBILITÉ
le Centre-Val de Loire
mobile, pour tous !



Ne pas jeter sur la voie publique

Avec Rémi voyagez où vous voulez !

REMI-CENTREVALDELOIRE.FR

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN



ACCESSIBILITÉ : LE CENTRE-VAL DE LOIRE MOBILE, POUR TOUS !

L'accessibilité dans les transports en commun est un enjeu de société majeur et un sujet prioritaire pour la Région qui investit chaque année pour un réseau plus confortable et accessible à tous.



MOBILITÉ ACCESSIBLE : UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES

En Centre-Val de Loire, c'est 4 habitants sur 10 qui, de manière temporaire ou permanente, sont en situation de handicap.

Offrir à chacun un accès simplifié aux transports, c'est diminuer la fracture sociale et réduire les inégalités d'accès à l'autonomie, au travail, à la vie sociale, aux études et à de nouvelles opportunités.



L'ACCESSIBILITÉ ET SES MULTIPLES VISAGES

Quand on parle d'accessibilité dans les transports, on parle aussi des handicaps invisibles et des situations qui compliquent l'accès ou l'utilisation du réseau au quotidien :

- Femmes enceintes,
- Adultes avec des enfants en bas âge ou une poussette,
- Voyageurs avec bagages,
- Personnes âgées, malades ou convalescentes,
- Personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant,
- Personnes en situation de handicaps sensoriels, mentaux et moteurs.



UN MOYEN DE TRANSPORT ACCESSIBLE QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Portes automatiques, bandes de guidage au sol, véhicules adaptés, signaux sonores et visuels pour l'information voyageur : ce sont tous ces aménagements qui participent à l'accessibilité dans un réseau de transport collectif.

Nos cars sont adaptés à l'amélioration de votre confort.



ACCOMPAGNATEUR PSH/PMR GRATUIT

La Région Centre-Val de Loire met en œuvre un transport gratuit pour l'accompagnateur d'un voyageur en situation de handicap possédant une carte Invalidité ou une Carte Mobilité Inclusion (CMI) quelle que soit la mention indiquée.

Pour l'accompagnateur :

Billet « accompagnant carte invalidité/CMI Rémi » valable sur le même parcours que le titulaire de la carte invalidité ou CMI qu'il accompagne.

Pour le titulaire de la carte CMI ou carte invalidité :

Titre de transport valable avec le même parcours que son accompagnateur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Gratuité de la carte Rémi Liberté pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion (CMI) avec mention «invalidité». Délivrance de la carte aux guichets des gares du réseau Rémi uniquement et sur présentation de la carte CMI.



POUR VOYAGER EN TOUTE SÉRÉNITÉ sur le réseau routier Rémi, PRÉPAREZ VOTRE DÉPLACEMENT



Tous nos cars sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Cependant, l'ensemble des points d'arrêt du réseau ne sont pas encore accessibles même si la Région et les collectivités investissent massivement pour adapter l'infrastructure routière.

Vous retrouvez donc les points d'arrêt adaptés à la prise en charge avec le petit pictogramme bleu sur les fiches horaires de vos lignes.

Vous pouvez sans soucis monter et descendre sur les points d'arrêt identifiés.

Attention, le point d'arrêt de descente doit aussi être identifié sur le fiche horaire.



Pour faire face aux points d'arrêt pas toujours adaptés, la Région a mis en place un service du substitution.

Il permet d'ajouter un véhicule spécifiquement adapté et qui suit le car jusqu'à un point d'arrêt identifié.

>>> Retrouvez la liste des arrêts au dos

Attention, le service de substitution est uniquement accessible sur réservation.

CONTACTEZ-NOUS 24H À L'AVANCE

0 806 70 33 33

Service & appel gratuits

Pour votre confort, nous vous conseillons de nous contacter 24h avant votre trajet pour nous informer de votre voyage ainsi nous pourrions vous assurer un accueil optimal. Si vous souhaitez voyager le lundi, pensez à réserver le vendredi avant 17h.

